

TARIF DES HONORAIRES DE NEGOCIATION DES LOCATIONS

Les honoraires du locataire ne peuvent dépasser celle du bailleur.

Le montant des honoraires est de 8€/m² habitable maxi.

Le montant de l'état des lieux est de 3€/m² habitable maxi.

**LES HONORAIRES S'ENTENDENT T. V. A.
INCLUDE**

TARIFS DES HONORAIRES DE NEGOCIATION DE TOUTES LES TRANSACTIONS IMMOBILIERS

De 0 à 50 000 €	6 000 €
De 50 001 à 80 000 €	13 %
De 80 001 à 100 000 €	12%
De 100 001 à 120 000 €	10%
De 120 001 à 150 000 €	8%
De 150 001 à 170 000 €	7%
De 170 001 à 200 000 €	6.5%
Au dessus de 200 000 €	6%

**NOS HONORAIRES S'ENTENDENT T. V. A.
INCLUDE ET SONT A LA CHARGE DU VENDEUR**